

Le 7-Saulx Flash

Sommaire :

- Condensé des conseils municipaux P°2
- L'amicale de l'espoir P°7
- Société Sportive de Sept-Saulx P°7
- Le Myosotis P°7
- Les sapeurs-pompiers P°8
- Les sapeurs-pompiers vous informent P°8
- Le monoxyde de carbone P°8
- Rénovation de la place Pierre Lefèvre P°9
- Retour de la pression d'eau P°10
- Mise aux normes sécurité et accessibilité salle polyvalente P°10
- Journées du patrimoine 2019 P°10
- Cérémonie du 11 novembre 2019 P°11
- Colis de fin d'année P°11
- Vœux de la municipalité 2020 P°12
- Remise des prix du concours des maisons fleuries P°12
- Cérémonie du 08 mai 2020 P°13
- Cérémonie du 14 juillet 2020 P°13
- Plantations communales P°14
- Communication du CLIC Nord Rémois P°14
- Un peu d'instruction civique ! P°15
- Demande ou renouvellement de CI et passeport P°16
- Le Frelon Asiatique P°17
- Message de la SNCF P°18
- Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes P°19

Mot du maire

Le premier bulletin sort enfin après les élections municipales hors du commun du 15/03/2020.

Je tenais à remercier tous ceux qui se sont déplacés aux urnes malgré les circonstances et principalement ceux qui m'ont soutenu.

J'en profite pour remercier les conseillers qui n'ont pas souhaité se réengager, Jean-Marie JOLLY qui a effectué 5 mandats et Michel VELARD 4 années.

Je remercie également Karine FOURNIER qui avait émis la volonté de continuer à mes côtés dont les électeurs ne lui ont pas accordé leur soutien.

Je félicite l'équipe municipale installée le 27/05/2020 et composée de :

Jean-Marc LEFEVRE

Béatrice JOLLY

Daniel ANTOINE

Jean-Philippe MOUZON

Hubert GREFFIER

Guillaume BRAVO SEGORBE

Emmanuel VATTAT

Didier GRIFFON

Eric WAFFELAERT

Evodie BONJEAN

Damien MOTTET

Vincent PIERRET

Solène MOUZON

Chantal MADIOT GRISAT

Je vous souhaite une bonne lecture et prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire

#jesuisenseignant

Il n'y a pas de mot pour exprimer la tristesse et le désarroi pour cet acte inqualifiable. Nos pensées vont vers la famille et les proches de Samuel PATY.

Etat civil 2019

Naissances

Aydan DIALLO

4 mars

Dawid LAPOULE

30 juin

Noah CLOEZ

2 juillet

Arthur RIGAUX

27 juillet

Lily-Rose MOTTET

5 octobre

Wiktoria LEROUGE

8 novembre

Paul ENGEL

30 novembre

Mariages

Valérie LEPAGNOL et Thierry LEXCELLENT

27 avril

Virginie HERVET et Pierre LECQ

1er juin

Frédérique DRICOT et Jean-Marc ROYER

12 octobre

Décès

Bruno FOLLETETE

5 février

Maurice RONEZ

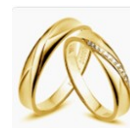
12 février

Jean-Luc LAMBIN

8 avril

André HAUTEM

20 juin



Condensé des conseils municipaux

« L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est affichée en mairie et consultable sur le site internet »

25 juillet 2019

Etaients présents tous les membres en exercice excepté Daniel ANTOINE qui a donné pouvoir à Valérie CHAUMET, Guillaume BRAVO-SEGORBE excusé et Hubert GREFFIER absent.

Secrétaire de séance : Béatrice JOLLY

PLAN LOCAL D'URBANISME BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET AVIS

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer et remettre la décision à la prochaine réunion de conseil.

CHARTRE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND REIMS

Le conseil municipal décide d'adhérer à la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims présentée par Mme Le Maire et lui donne l'autorisation de signer les documents s'y afférents.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Suite à la demande de temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans demandé par notre agent en poste, le Conseil Municipal décide de recruter un agent qui assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 3 mois.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Madame Le Maire propose de signer une convention de reversement de la taxe d'aménagement sur le périmètre du lotissement « les portes de vesle » pour le financement de la mise en conformité et sécurité de la salle polyvalente Maurice Lambert. Le conseil émet un avis favorable.

05 septembre 2019

Etaients présents : Tous les membres en exercice excepté Jean-Philippe MOUZON qui a donné pouvoir à Valérie CHAUMET et Éric WAFFELAERT qui a donné pouvoir à Michel VELARD.

Secrétaire de séance : Daniel ANTOINE

ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET AVIS

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet d'élaboration du PLU.

DECLARATION PREALABLE POUR CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION

Le conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2020, un régime d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation offerts en location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et de la soumettre à enregistrement dès la première nuitée de location.

EXONERATION D'UN DROIT DE PLACE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'une machine à pain sur la commune par la boulangerie « le moulin de galipes » et décide de ne pas instaurer un droit de place.

AVIS CONCERNANT UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LIVRY-LOUVERCY

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'enregistrement la société Broyage Nord Est située RD 994 sur le territoire de la commune de Livry-Louvercy, auprès de la Préfecture de la Marne pour une installation classée pour la protection de l'environnement.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal vote les décisions modificatives portants sur :

- les frais d'insertion pour un montant de 700 € (budget général)
- l'attribution de compensation pour un montant de 139 € (budget général)



21 octobre 2019

Etaient présents : tous les membres en exercice, excepté Guillaume BRAVO SEGORBE et Eric WAFFELAERT qui ont donné pouvoir respectivement à Karine FOURNIER et à Michel VELARD, et Emmanuel VATTAT excusé.

Secrétaire de séance : Daniel ANTOINE.

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS - RAPPORT D'ACTIVITE 2018 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2018.

VOTE DU RAPPORT DE LA Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le rapport de la CLECT du 10 septembre 2019 a été transmis aux communes membres,
- tout transfert de compétences entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,
- toute restitution de compétences entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT du 10 septembre 2019

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal vote la décision modificative portant sur les frais d'études et d'insertion pour les travaux de la salle polyvalente et de la Place Pierre Lefèvre à hauteur de 80 131,19€.

DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Suite à l'accroissement temporaire d'activité lié au départ d'un agent titulaire, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel à temps plein, pour une période d'un an à compter du 1er novembre 2019.

DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ETABLI SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL PLACE AUPRES DU CDG (Centre De Gestion)

Le R.I.F.S.E.E.P. est composé :

- de l'Indemnité de Fonction, des sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
 - Du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.
- Seul l'I.F.S.E. était instaurée pour notre commune.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer aussi le C.I.A.

3 février 2020

Etaient présents : tous les membres en exercice, excepté Jean-Marie JOLLY.

Secrétaire de séance : Daniel ANTOINE.

PRET A MOYEN TERME

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de financement du projet de l'aménagement de la place Pierre Lefèvre dont les devis s'élèvent à 470 385,70 € T.T.C.

Les moyens financiers envisagés pour faire face aux dépenses du projet sont :

- Subventions	157 447,00 €
- Court terme FCTVA	77 162,05 €
- Autofinancement	0,00 €
- Prêt Moyen Terme	250 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est, l'attribution d'un prêt de 250 000 €, au taux fixe de 0,95% sur 15 ans.

TERRAIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que LUZEAL projette de s'étendre et souhaite acquérir le terrain cadastré Z382 d'une surface de 19 882 m2, appartenant à la commune, pour un montant de 8 € le m2, soit 159 056 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sous condition que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur et que la vente se fasse à l'issue de la récolte.



CADEAU DE REMERCIEMENT

Madame le Maire demande une enveloppe budgétaire pour des cadeaux.
Le Conseil Municipal accepte un montant maximal de 300 €.

27 mai 2020

Étaient présents : tous les membres en exercice, excepté Emmanuel VATTAT.

Secrétaire de séance : Solène MOUZON.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DU MAIRE

Mme Valérie CHAUMET est élue maire au 1er tour avec 14 voix.

DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal vote par bulletin secret le nombre d'adjoints au maire qui ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Résultat du vote : 4 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Election du 1er adjoint

M. Jean-Marc LEFEVRE est élu au 1er tour avec 14 voix.

Election du 2ème adjoint

Mme Béatrice JOLLY est élue au 1er tour avec 8 voix.

M. Jean-Philippe MOUZON a obtenu 6 voix.

Election du 3ème adjoint

M. Daniel ANTOINE est élu au 1er tour avec 8 voix.

M. Jean-Philippe MOUZON a obtenu 5 voix.

M. Damien MOTTET a obtenu 1 voix.

Election du 4ème adjoint

M. Jean-Philippe MOUZON est élu au 1er tour avec 8 voix.

M. Damien MOTTET a obtenu 3 voix.



25 juin 2020

Étaient présents : tous les membres en exercice, excepté Emmanuel VATTAT et Hubert GREFFIER excusés et Guillaume BRAVO SEGORBE absent.

Secrétaire de séance : Solène MOUZON.

DELEGATION AU MAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, d'après les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal décide de confier 15 délégations à Mme le Maire.

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Le code général des collectivités territoriales attribue de droit au maire une indemnité au taux de 100 %, soit 1567,57 €/Brut pour une commune de notre taille.

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de chaque adjoint au taux de 100 %, soit 416,17 €/Brut.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Commission des finances et fiscalités

L'ensemble du Conseil Municipal

Commission 'entretien et gestion des bâtiments communaux' sous délégation de Jean-Marc LEFEVRE, 1er adjoint

- Daniel ANTOINE	- Didier GRIFFON	- Vincent PIERRET
- Guillaume BRAVO SEGORBE	- Béatrice JOLLY	- Emmanuel VATTAT
- Hubert GREFFIER	- Damien MOTTET	- Eric WAFFELAERT

Commission 'gestion de l'eau potable, du réseau pluvial et de la Vesle' sous délégation de Jean-Marc LEFEVRE, 1er adjoint

- Didier GRIFFON - Béatrice JOLLY	- Vincent PIERRET	- Eric WAFFELAERT
--------------------------------------	-------------------	-------------------

Commission 'travaux, embellissement et entretien général de la commune' sous délégation de Béatrice JOLLY, 2ème adjoint

- Daniel ANTOINE - Evodie BONJEAN - Didier GRIFFON - Chantal MADIOT	- Damien MOTTET - Jean-Philippe MOUZON - Solène MOUZON	- Vincent PIERRET - Emmanuel VATTAT - Eric WAFFELAERT
--	--	---

Commission 'gestion et entretien des cimetières' sous délégation de Béatrice JOLLY, 2ème adjoint

- Chantal MADIOT - Damien MOTTET	- Emmanuel VATTAT	- Eric WAFFELAERT
-------------------------------------	-------------------	-------------------

Commission 'information et communication' sous délégation de Béatrice JOLLY, 2ème adjoint

- Chantal MADIOT	- Solène MOUZON	- Emmanuel VATTAT
------------------	-----------------	-------------------

Commission 'fêtes, cérémonies et associations' sous délégation de Daniel ANTOINE, 3ème adjoint

- Evodie BONJEAN - Hubert GREFFIER - Didier GRIFFON	- Béatrice JOLLY - Chantal MADIOT	- Solène MOUZON - Vincent PIERRET
---	--------------------------------------	--------------------------------------

Commission 'urbanisme' sous délégation de Jean-Philippe MOUZON, 4ème adjoint

- Guillaume BRAVO SEGORBE - Hubert GREFFIER	- Didier GRIFFON - Vincent PIERRET	- Eric WAFFELAERT
--	---------------------------------------	-------------------

Commission 'circulation' sous délégation de Jean-Philippe MOUZON, 4ème adjoint

- Evodie BONJEAN - Guillaume BRAVO SEGORBE - Hubert GREFFIER	- Didier GRIFFON - Damien MOTTET	- Vincent PIERRET - Eric WAFFELAERT
--	-------------------------------------	--

Commission 'voirie et sécurité' sous délégation de Jean-Philippe MOUZON, 4ème adjoint

- Daniel ANTOINE - Evodie BONJEAN - Guillaume BRAVO SEGORBE - Hubert GREFFIER	- Didier GRIFFON - Béatrice JOLLY - Damien MOTTET - Solène MOUZON	- Vincent PIERRET - Emmanuel VATTAT - Eric WAFFELAERT
--	--	---

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La création d'une commission communale des impôts directs est obligatoire.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la composition de cette commission et ses compétences.

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Mme le Maire comme présidente de cette commission,
- de proposer les noms de 12 commissaires titulaires et de 12 suppléants suivants (seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront nommés par le directeur des services fiscaux) :

Titulaires : Béatrice JOLLY, Camille SERVETTAZ, Jean-Marie JOLLY, Emmanuel VATTAT, Chantal MADIOT, Baptiste ETIE, Christine PRAME, Roger JOLLY, Jean-Marc LEFEVRE, Didier GRIFFON, Evodie BONJEAN et Daniel ANTOINE.

Suppléants : Eric WAFFELAERT, Damien MOTTET, Jean-Philippe MOUZON, Béatrice JOLLY, Jean-Marie JOLLY, Emmanuel VATTAT, Chantal MADIOT, Baptiste ELIE, Christine PRAME, Roger JOLLY, Jean-Marc LEFEVRE et Didier GRIFFON.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal vote les résultats présentés :

- Pour la section de fonctionnement :

Excédent de 27 679,54 €

Résultat de clôture de 113 456,95 €

- Pour la section d'investissement :

Excédent de 13 301,13 €

Résultat de clôture de 85 212,36 €

- Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2019 de 198 212,36 €.



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET

Constatant que la section d'investissement du compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de 85 212,56 €	}	entraînant un besoin de financement s'élevant à 223 382,24 €
- Un solde de restes à encaisser de 157 445,60 €		
- Un solde de restes à réaliser de 466 040,40 €		

le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2020, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves - financement de la section d'investissement : 113 456,95 € (résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement)
- Report en section de fonctionnement : 0 €
- Report en section d'investissement : 85 212,36 € (résultat de clôture 2019)

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020 :

- taxe foncier bâti : 19,71 %
- taxe foncier non bâti : 8,28 %

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2020 M14

Le Conseil Municipal vote le budget unique M14 2020 de la commune, arrêté en dépenses et en recettes à :

- 493 038,85 € pour la section de fonctionnement
- 859 378,49 € pour la section d'investissement

23 juillet 2020

Etaient présents : tous les membres en exercice, excepté Evodie BONJEAN qui a donné pouvoir à Jean-Philippe MOUZON, Solène MOUZON et Emmanuel VATTAT qui ont donné pouvoir à Valérie CHAUMET et Hubert GREFFIER et Didier GRIFFON excusés.

Secrétaire de séance : Damien MOTTET.

TRAVAUX MAIRIE

Le Conseil Municipal adopte les travaux suivants déjà inscrits au budget 2020 :

- Isolation de la mairie par la SARL HAUTEM,
- Installation d'une pompe à chaleur par l'entreprise ER Energie.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants de la commune pour la CLECT auprès de la Communauté Urbaine de Reims.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valérie CHAUMET titulaire et M. Jean-Marc LEFEVRE suppléant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 360€ aux Anciens Combattants.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE SEPT-SAULX

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir : Sylvie LAPIE MAILLIET, Charles-Henri MARTIN, Nicolas JOLLY et Adrien GRIFFON.

Les propriétaires figurant sur l'autre moitié de la liste sont désignés membres du bureau de l'association foncière, à savoir : Hubert GREFFIER, Didier GRIFFON, Claude JOLLY, Jean-Claude GRIFFON et Emmanuel MARTIN.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal vote la décision modificative portant sur les travaux de la salle polyvalente à hauteur de 11 200 €.

CADEAUX

Annule et remplace la délibération n° 38/2016 du 29 juillet 2016.

Le Conseil Municipal décide de déléguer l'achat de cadeaux et fleurs comme suit :

- mariage : 1 livre d'or,
- naissance : un bon d'achat de 40 € dans un magasin de puériculture,
- décès : une gerbe de fleurs entre 40 et 100 €.

Les colis de fin d'année seront distribués aux personnes de plus de 70 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune.

L'Amicale de l'espoir

Bonjour,

Je m'appelle l'amicale de l'espoir de Sept-Saulx, et je suis une dame de 40 ans déjà.

Je reçois tous les jeudis après-midi de 14h à 18h à la salle polyvalente Maurice LAMBERT, plein d'amis et d'amies, autour de jeux de société comme la belote, le scrabble, le tarot, etc. Après tous ces efforts, nous dégustons un goûter, et parfois d'autres douceurs, car certains de nos amis partagent avec nous les heureux événements de leur vie : anniversaire, naissance, etc. Nous faisons aussi le beaujolais nouveau, les rois et un repas de fin d'année où les conjoints et conjointes sont conviés.

Si vous désirez venir nous rencontrer et voir comment cela se passe, nous serons heureux et heureuses de vous recevoir et de vous connaître. Et, peut-être de vous compter parmi nos nouveaux amis.

Si vous désirez plus de renseignements, veuillez appeler Chantal MADIOT au 03 26 03 24 20 et laisser un message et vos coordonnées pour que l'on vous rappelle. Merci.

PS : Vu la situation actuelle, COVID-19, je suis au repos jusqu'à la fin de l'année 2020, mais reste à votre disposition au numéro cité au-dessus.

Société Sportive de Sept-Saulx



La Société Sportive de Sept-Saulx est un club de foot ancré dans la commune depuis 1946. Elle compte 200 licenciés comprenant des équipes enfants à adultes.

Le club organise chaque année des manifestations lui permettant de répondre aux besoins de ses joueurs et dirigeants, tels qu'un loto, un bal, un tournoi annuel et la fête municipale.

Si vous ou votre enfant êtes intéressés par ce sport dynamique, vous pouvez trouver davantage de renseignements sur notre site internet <https://sept-saulx.footeo.com/> ou auprès du Président du club, M. Mouzon Jean-Philippe au 06.26.84.03.40.

Le club recrute des bénévoles et les valorise en leur payant une formation d'éducateur !

Les myosotis

➤ Vente de plantes du 23 mai 2020

Qui aurait imaginé une déclaration de confinement général dans notre pays ? Personne. Et pourtant cela a eu lieu : le confinement qui a débuté le 17 mars à midi, s'est terminé le 11 mai 2020.

Pendant ce temps, les plantes cultivées par les membres de l'association, poussaient dans leur petit pot et s'impatientaient d'être replantées en pleine terre pour s'exprimer pleinement.

Le 23 mai fut pour elles, un jour de délivrance.

De nombreuses petites mains sont venues les adopter et leur ont permis un plein épanouissement en leur compagnie !

Vous avez respecté les gestes barrières, à savoir le port du masque, le sens de circulation, la distanciation physique et le lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Grâce à vous, cette édition de vente de plantes potagères et florales cultivées par les membres de l'association a été une réussite.

Merci à vous !

Nous aurions aimé vous donner rendez-vous dimanche 4 octobre sur notre stand de la brocante du village. Mais la brocante n'a pas eu lieu.

Nous vous disons à l'année prochaine si tout va bien !

➤ Débutants ou experts, si vous souhaitez vous investir dans le fleurissement de la commune, ou si vous souhaitez des conseils, **n'hésitez pas à nous rejoindre.**

Les contacts :

Dominique PULIGNY Tél 03 26 03 96 71

Béatrice JOLLY Tél 03 26 03 23 77

ou un autre membre de l'association.



Les sapeurs-pompiers

Le Grand Reims a remis aux sapeurs-pompiers de notre village, un Master RENAULT qui provient de son parc de véhicules. Il a été révisé, mécanique et carrosserie puis repeint en rouge par les garages du grand Reims. Il a environ 70 000 km au compteur.

Il est en cours d'aménagement par nos sapeurs-pompiers pour devenir un véhicule d'intervention.

Il remplace le Master, âgé de 33 ans pour lequel les pièces détachées n'étaient plus disponibles.



Les sapeurs-pompiers vous informent

S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Conditions	Formation	Disponibilité
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 16 et 60 ans • Aptitude physique et médicale 	Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans	6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations et conditions d'engagement sur pompiers.fr

Le monoxyde de carbone

La présence de monoxyde de carbone (CO) dans une habitation est dangereuse. Alors, comment faire pour protéger votre famille du danger que représente le monoxyde de carbone ?

Chaque année on recense 6000 intoxications et 300 décès dus au monoxyde de carbone.

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde est un gaz inodore, incolore, combustible, il est asphyxiant et très toxique. Il est absorbé en quelques minutes par l'organisme par l'air que l'on respire. Il faut savoir que 0,1 % de monoxyde dans l'air tue en une heure.

La présence du monoxyde de carbone dans l'air résulte d'une combustion incomplète du combustible utilisé (bois, charbon, gaz, fuel...).

L'intoxication au monoxyde de carbone se manifeste par des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance.

Les intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.

QUELLES SONT LES CAUSES DU DANGER ?

Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude qui ne sont pas correctement entretenus. Si vos appareils sont mal entretenus, les combustibles y brûleront mal et risquent de provoquer des émissions de monoxyde de carbone.

La mauvaise aération de l'habitat. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion de vos appareils sera incomplète et risque de provoquer des émissions de monoxyde de carbone.

Les fumées mal évacuées. Un conduit bouché ne permet pas au gaz de s'évacuer.

Dans tous les cas le non-respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.



COMMENT EVITER LES INTOXICATIONS ?

Faire vérifier chaque année les appareils à combustion par des professionnels.

Aérer l'habitat même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ni couper les ventilations type VMC.

Faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

Ne pas utiliser de chauffages d'appoint en continu car ils ne sont pas reliés à l'extérieur.

Ne pas chauffer avec des radiateurs de camping prévu pour l'extérieur ou avec le four de la cuisinière porte ouverte.

Vérifier la marque CE ou la norme NF GAZ au moment de l'achat d'un appareil. Les appareils récents raccordés à un conduit de fumée en tirage naturel possèdent un système de sécurité appelé SPOTT : système permanent d'observation du tirage thermique.

EN CAS DE SUSPICION D'INTOXICATION

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant les portes et les fenêtres.

Arrêter les appareils si cela est possible.

Evacuer les locaux.

Appeler les secours soit les pompiers (18), soit le SAMU (15), soit le numéro unique d'urgence européen (112)

Ne pas retourner dans les locaux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

POUR PLUS D'INFORMATION CONTACTER

Le centre anti-poison de votre région

Un professionnel qualifié (plombier, chauffagiste...)

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département.

LE SAVIEZ VOUS ?

Lors de sa combustion, une cigarette dégage 12 à 22 cm³ de CO

La fumée de cannabis contient "sept fois plus de monoxyde de carbone (CO) que celle du tabac", selon un test d'un magazine français de consommateurs, qui calcule que "3 joints = 1 paquet de cigarettes".



Rénovation de la place Pierre Lefèvre



La volonté de réaménager la place Pierre Lefèvre, pour la rendre plus accessible, plus sécuritaire (circulation routière) et pour embellir la place du village, avait été exprimée lors des derniers conseils municipaux et les travaux ont alors pu débuter le 15 janvier 2020.

Les travaux de la place ont coûté 508 200€ ainsi que 50 707,60€ pour le maître d'œuvre et les bureaux de contrôle. La Mairie a pu être aidée par des subventions dont 63 212€ de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) par la Préfecture de la Marne, 24 718€ au titre des amendes de Police par le Département de la Marne et 69 517,60€ des fonds de soutien aux investissements communaux par le Grand Reims.

Le 25 juin 2020, la Mairie a pu réceptionner les travaux de la Place, malgré le retard dû au Covid-19.

S'ajoute à cela la rénovation du Monument aux Morts, qui devrait être lui déplacé prochainement de la Place Edouard Mignot à la Place Pierre Lefèvre. Le coût de celle-ci est de 8 888€, avec l'aide d'une subvention qui devrait être de

1600€ maximum par l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONAC).

Après plusieurs mois de travaux de réaménagement, notre village a désormais un nouveau visage grâce à la place Pierre Lefèvre dorénavant plus accessible, accueillante et ouverte.

Concernant l'aménagement complémentaire de la place, des potelets seront bientôt installés sur les quatre coins de la place afin d'éviter aux conducteurs de voiture de se garer sur la pelouse ou de couper à travers celle-ci.

Nous vous rappelons par la même occasion :

- que jeter son mégot par terre ne fera jamais pousser un paquet de cigarettes, qu'il est donc indispensable de le jeter dans les poubelles de la place équipées de cendriers,
- que marcher dans une crotte de chien ne porte pas bonheur,
- et que les plantations n'apprécient pas trop d'être écrasées par les roues de vélos.

Si vous aimez votre village, aimez-le au sens propre !



Retour de la pression d'eau

Vous avez dû constater une baisse de pression d'eau pendant plusieurs mois.

Celle-ci était nécessaire pour permettre la réalisation de conséquents travaux de réfection du château d'eau et du réservoir semi-enterré (la fameuse butte à côté du château).

Ces travaux, gérés par le grand Reims (qui a repris la compétence eau et assainissement), devaient s'étendre sur une période d'environ 8 à 11 mois, mais divers aléas, sans parler du confinement lié à la Covid, ont eu pour conséquence de retarder la fin des travaux, qui se sont terminés en juillet.



Ont été réalisés des travaux d'étanchéité (cuves et bâtiments), remplacements de diverses pièces dont échelles et canalisations, traitements, ragréages, mise aux normes de sécurité, mise en peinture, ...bref une restauration complète.



"N'hésitez pas à consulter le site web de la commune (www.sept-saulx.fr), vous y trouverez de multiples photos concernant cette réfection."

Mise aux normes sécurité et accessibilité salle polyvalente

Des travaux de remise aux normes globales des établissements recevant du public (ERP) ont été réalisés.

La liste n'est pas exhaustive :

- Mise en place d'un système de châssis de désembuage,
- Pose d'un appareil analysant les fumées dans la grande salle,
- Pose de détecteurs de fumée sur les points stratégiques,

- Remise en état de l'éclairage de secours,
- Pose d'une sirène avec avertisseur sonore pour évacuation,
- Pose de portes coupe-feu entre la petite et la grande salle,
- Equipement des portes d'un film anti-bris de verre,
- Changement de porte de la chaufferie et du local de stockage du mobilier.

Journées du patrimoine : 21- 22 septembre 2019



Depuis quelques années, l'église Saint Basle n'était plus ouverte au public lors des journées du patrimoine.

Un groupe de bénévoles a relevé les manches pour vous faire découvrir ce qui ne peut pas se voir, c'est à dire sa transformation au fil des événements et son Histoire par l'intermédiaire de récits, de panneaux d'affichage et d'un film .

Merci à toutes les personnes venues à notre rencontre pour regarder l'église sous un regard nouveau.



Cérémonie du 11 novembre 2019



Les élus, les anciens combattants et des habitants du village se sont réunis pour rendre hommage aux victimes des guerres.

Les messages officiels ont été lus au monument aux morts par M. Bernard JOLLY, Président des anciens combattants du village, et par Mme Valérie CHAUMET, Maire.

Des gerbes ont été déposées au monument aux morts, sur la tombe des frères DURBEC et à la nécropole.



Colis de fin d'année

Une vieille tradition est respectée chaque année : la distribution du colis de fin d'année par les conseillers municipaux à nos aînés. C'est un moment chaleureux de récits des conditions de vie, des activités professionnelles, des distractions qui existaient il y a un certain nombre de décennies...

Que cache le colis ? De quoi faire un bon repas pour les fêtes de fin d'année, sans avoir à cuisiner !

Vous vous demandez quels sont les critères pour être élevé au titre d'ainé : c'est un habitant qui a 70 ans ou plus dans l'année en cours et qui est inscrit sur la liste électorale de la commune.

Vœux de la municipalité : 17 janvier 2020

Tous les habitants du village étaient invités à la cérémonie des vœux de la municipalité le 17 janvier 2020 à la salle Maurice LAMBERT.

Après avoir mis l'accent sur le besoin de solidarité de tous les acteurs pour avancer, Valérie CHAUMET, maire, a présenté le bilan de l'année 2019 et les projets en cours.

- l'obtention du label 3 Libellules suite à l'engagement de la commune pour la chartre 0 phyto,

- après 3 années de procédure, finalisation du Plan Local d'Urbanisme qui devrait être achevé après les élections municipales,

- le dossier de réhabilitation de la place Pierre LEFEVRE est terminé. Les travaux viennent de commencer,

- les travaux de mise en accessibilité et de sécurité de la salle Maurice LAMBERT vont bientôt commencer.

- les travaux du château d'eau (réservoir aérien et enterré) en cours sont pris en charge par le Grand Reims qui a la compétence 'eau'.

Si vous avez été attentif au contenu du discours, vous avez entendu 'Formuler des vœux est un exercice hasardeux qui consiste à parler d'une année que l'on ne connaît pas encore'.

Jamais, nous n'aurions pensé possible ce qui s'est passé en 2020 : le confinement lié au COVID-19 et ses conséquences humaines et économiques.

Remise des prix du concours communal des maisons fleuries



C'est à l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité le 17 janvier 2020, qu'a eu lieu la remise des prix du concours communal des maisons fleuries 2019.

Les lauréats :

- Jocelyne et Michel FRANCK, catégorie maison avec parc
- Michèle et Jean-Pierre CHARTIEZIX, catégorie jardin visible depuis la rue
- Dominique et Jean-Claude MULLER, catégorie maison avec balcon
- Micheline et Michel VELARD, catégorie maison avec terrasse

Les classés (par ordre alphabétique) :

- Alain BRETON
- Marilynne et Cédric LACROIX
- Gladys MENETRIER et Adrien COUTELOT
- Dany et Marcel VOISELLE

Encouragements du jury à :

- Nathalie et Bruno BENADASSI

- Michel COILOT et Marie-Noëlle DINEUR
- Maria et Joao DOS SANTOS
- Aurore et Ludovic FOURNIER
- Marie-Josée GREFFIER
- Pascale et Eric HUT
- Christine et Renald JACQUET
- Christophe JOUDARD
- Ketty et Damien RAIMOND
- Eliane et Michel WATIER

Coup de cœur du jury :

- Annie et Jean-Paul ROBERT

Hors concours (pendant 2 ans après avoir été lauréats 2 ans de suite) :

- Annie et Christian BERTRAND
- Françoise et Jean-Marie JOLLY
- Dominique et Dominique PULIGNY
- Annie et Jean-Paul ROBERT (à leur demande)

Félicitations à tous !

Cérémonie du 08 mai 2020

Après plus de 5 années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, le chef d'état-major de la Wehrmacht signe à Reims le 7 mai 1945, la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte fixe la cessation des hostilités au 8 mai 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIème Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

Le 8 mai est un jour férié en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Chaque 8 mai, la population est invitée à se réunir pour rendre hommage à toutes les victimes de ce conflit.

Mais le 16 mars 2020 au soir, Emmanuel MACRON, président de la République, indique que la France est en 'guerre sanitaire' contre le Covid-19 et annonce la décision d'un confinement au niveau national à partir du 17 mars 2020 12h. Cela implique la restriction des déplacements au strict nécessaire. Le 8 mai, le confinement n'est toujours pas levé et les célébrations du 8 mai sont limitées à 5 participants.

Mme le maire Valérie CHAUMET, accompagnée de 2 anciens combattants du village, M. Bernard JOLLY, Président et M. Jean-Paul ROBERT, porte-drapeau, a déposé une gerbe au monument aux morts et sur la tombe des aviateurs du Commonwealth.



Cérémonie du 14 juillet 2020



Le confinement décrété depuis le 17 mars, est levé depuis le 11 mai 2020, mais les regroupements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés.

Quelques conseillers municipaux et quelques anciens combattants se sont joint à Mme Valérie CHAUMET, maire, pour se recueillir et déposer une gerbe au monument aux morts.

Plantations communales



Cette année, vous n'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres l'invitation pour participer aux plantations communales.

La cause : le confinement, puis les mesures sanitaires imposées suite au dé-confinement dans le cadre du COVID-19.

Pourtant le village est fleuri !

Merci aux membres de l'association 'Le Myosotis' qui ont été sur le terrain pour colorer et embellir le village en ces jours sombres.

Communication du Centre Local Information et de Coordination du Nord rémois

Le CLIC du Nord Rémois est un service public de proximité gratuit, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leur entourage pour :

- vous informer sur les différents dispositifs en faveur des personnes âgées ainsi que sur les services contribuant à faciliter votre maintien à domicile (aides à domicile, soins infirmiers, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement, protection juridique, transport adapté...), mais également sur les possibilités d'accueil en établissement (hébergement temporaire, entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- réaliser une évaluation globale de votre situation en respectant votre projet de vie et élaborer un plan d'accompagnement personnalisé,
- vous aider dans les démarches administratives et la constitution de dossiers de demandes d'aides financières (Caisses de retraites, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Office National des Anciens Combattants, réversion...).

Le CLIC du Nord rémois tient ses permanences **à la mairie** le 2ème jeudi de chaque mois.
Prochaine permanence le **12 novembre 2020**.

Coordonnées du CLIC du nord rémois :
Tél : 03.26.05.74.19
Mail : clicdunordremois@orange.fr



Un peu d'instruction civique !

L'année scolaire 2019 - 2020 s'est terminée dans les écoles en février. Ensuite, les cours et devoirs ont transité par Internet. Les parents se sont transformés en enseignants et ont peut-être donné des leçons de civilité.



En voici quelques-unes extraites d'un livre destiné aux élèves de primaire 'Bien vivre ensemble' (édition Prost) :



'Si chacun balaie devant sa porte, toute la ville sera propre' (Proverbe)

Qu'appelle-t-on un bien public ?

C'est un lieu, un bâtiment ou un objet qui est mis à la disposition du public. La plupart de ces biens appartiennent à la commune :

- les rues et trottoirs, les places, les parcs,
- l'école publique et tout son équipement (bureaux, chaises, livres...), etc.

L'argent nécessaire pour l'achat et l'entretien de ces biens publics provient des impôts que payent les habitants dont tes parents.

Les lieux publics doivent rester propres

Qu'il est désagréable de s'asseoir dans un endroit où il reste des canettes vides, des papiers et autres débris ! Le paysage est alors très moche, sans parler des odeurs. Quand tu es quelque part (dans la rue, au parc, au square, à l'école, sur ton lieu de sport), tu dois laisser l'endroit net par respect pour ceux qui vont te suivre. Par exemple, si tu as un chien, tu dois ramasser ses crottes et les jeter.



'L'éducation d'un peuple se juge avant tout dans la rue' (Edmondo De Amicis)

Du calme

Il n'est pas bien vu de se faire remarquer inutilement. Alors ne fais pas trop de bruit : quel que soit l'endroit où tu te trouves (chez toi, dans la rue, à l'école...), il ne faut pas indisposer les autres. Le bruit fatigue et gêne ton entourage. Reste discret !

Stop aux dégradations de la ville !

La mairie fait des efforts pour embellir ton cadre de vie et améliorer ton bien-être. Elle aménage de belles rues, des squares, des parcs, des stades... Elle y installe de beaux massifs de fleurs, des bancs, des jeux pour enfants... Et que se passe-t-il ? Certaines personnes pensent se rendre intéressantes en les abîmant. Quel dommage de casser des choses qu'il faudra réparer ou remplacer !

Vive les poubelles !

Le trottoir n'est pas une décharge publique. Il y a des poubelles pour recueillir tous les déchets (papier, canettes, chewing-gums...). Cela te demandera peut-être quelques mètres à faire, mais pense au paysage.



Il est utile de rappeler que toutes ces règles de civilité doivent être aussi respectées par les adultes, sans oublier :

- l'entretien des trottoirs et des caniveaux par les riverains de la voie publique,
- la taille des haies plantées le long du domaine public.

Pour rappel, un arrêté préfectoral autorise l'utilisation d'appareil susceptible d'occasionner une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse...) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

(Arrêté préfectoral de la Marne du 10 décembre 2008)

Montrons le bon exemple aux enfants !

Demande ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de passeport

Le lieu de demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement..... après avoir créé un compte, puis fait une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> et pris rendez-vous.

La commune de Sept-Saulx n'est PAS équipée.



Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site <https://ants.gouv.fr>

Voici à titre **indicatif**, les pièces à fournir et le montant des timbres fiscaux.

⇒ POUR UNE PERSONNE MAJEURE

- ◇ Carte Nationale d'Identité
- ◇ Passeport
- ◇ **Numéro de pré-demande (avec des chiffres et des lettres reçu par mail et par SMS. NE PAS CONFONDRE AVEC LE NUMERO DE VALIDATION DU TIMBRE FISCAL)**
- ◇ Si votre situation a changé (mariage, divorce, veuvage) ou si vous désirez qu'un nom d'usage soit mentionné sur votre nouvelle carte, fournir les documents en attestant (acte de naissance, acte de décès du conjoint, jugement de divorce)
- ◇ Un justificatif de domicile ORIGINAL ou impression INTERNET **au nom et prénom de chaque demandeur**: téléphone, gaz, électricité, taxes d'habitation ou foncière) de moins d'un an. PAS DE QUITTANCE LOYER FAITE PAR UN PARTICULIER ou une agence sans tampon officiel
- ◇ **Passeports UNIQUEMENT** : timbres fiscaux **à acheter en ligne lors de la pré-demande, ou bien timbre dématérialisé sur <https://timbres.impots.gouv.fr>. Apporter le justificatif.**
Adultes : 86 €
- ◇ 1 photo agréée pour papiers d'identité **non découpée, de moins de 6 mois**. Sans lunettes de préférence afin d'éviter les reflets et les yeux cachés par les montures épaisses. Visage, cou et oreilles dégagés.

Pour les enfants majeurs résidant au domicile des parents ou si vous êtes hébergés chez quelqu'un : ORIGINAL du justificatif de domicile des parents, une attestation des parents sur papier libre (**préciser résidant + 3 mois**) et la photocopie de la carte d'identité du parent ayant fait l'attestation et figurant sur le justificatif de domicile.

⇒ POUR UNE PERSONNE MINEURE : **Présence obligatoire à partir de 12 ans**

- ◇ Pièce d'identité du parent demandeur ayant fait la demande (internet ou cerfa)
- ◇ Voir avec nos services si acte de naissance nécessaire
- ◇ **Numéro de pré-demande (avec des chiffres et des lettres) reçu par mail et par SMS. NE PAS CONFONDRE AVEC LE NUMERO DE VALIDATION DU TIMBRE FISCAL**
- ◇ Un justificatif de domicile ORIGINAL ou impression INTERNET: téléphone, gaz, électricité, taxes d'habitation ou foncière) **de moins d'un an**. PAS DE QUITTANCE LOYER FAITE PAR UN PARTICULIER ou une agence sans tampon officiel
- ◇ **Passeports UNIQUEMENT** : timbres fiscaux à acheter en ligne lors de la pré-demande ou bien timbre dématérialisé sur <https://timbres.impots.gouv.fr> . Apporter le justificatif.
Mineur de 15 ans et plus : 42 €
Mineur de moins e 15 ans : 17 €
- ◇ 1 photo agréée pour papiers d'identité **non découpée, de moins de 6 mois**. Sans lunettes de préférence afin d'éviter les reflets et les yeux cachés par les montures épaisses. **Photos d'école non acceptées**
- ◇ CNI ou passeport à renouveler
- ◇ ORIGINAL du jugement de divorce si les parents sont divorcés et seul le parent ayant la garde de l'enfant à son domicile peut faire la demande. **En cas de résidence alternée, OBLIGATION de noter les 2 adresses sur le titre (cni et passeport). Les justificatifs de domicile (original ou impression internet) des deux parents sont obligatoires ainsi que l'original de la pièce d'identité du parent demandeur et une copie de la pièce d'identité de l'autre parent.**
- ◇ Double-nom d'usage : attestation des deux parents précisant leur accord pour que l'enfant porte les deux noms ainsi que les cartes d'identité des deux parents si les deux noms ne sont pas notés dans l'acte de naissance de l'enfant.

⇒ EN CAS DE PERTE OU VOL carte d'identité

Vous possédez un passeport électronique ou biométrique :

- ◇ Numéro de pré-demande reçue par mail et par SMS suite à la demande faite sur le site <https://ants.gouv.fr>
- ◇ Déclaration de perte ou vol (original)
- ◇ 25 € en timbres fiscaux à acheter en ligne lors de la pré-demande ou bien en ligne sur le site <https://timbres.impots.fr>. Apporter le justificatif
- ◇ Le passeport (même périmé depuis moins de 2 ans)

- ◇ 1 photo agréée pour papiers d'identité **non découpée, de moins de 6 mois**. Sans lunettes de préférence afin d'éviter les reflets et les yeux cachés par les montures épaisses. Visage, cou et oreilles dégagés.
- ◇ 1 justificatif de domicile **original** ou impression internet de moins d'un an **au nom et prénom de chaque demandeur**
- ◇ **Mineur** : Original de la pièce d'identité du parent demandeur ayant fait la demande (internet ou cerfa)

Vous ne possédez pas de passeport :

- ◇ Numéro de pré-demande reçue par mail et par SMS suite à la demande faite sur le site <https://ants.gouv.fr>
- ◇ Déclaration de perte ou vol (original)
- ◇ 25 € en timbres fiscaux à acheter en ligne lors de la pré-demande ou bien sur le site <https://timbres.impots.fr>. Apporter le justificatif
- ◇ 1 photo agréée pour papiers d'identité **non découpée, de moins de 6 mois**. Sans lunettes de préférence afin d'éviter les reflets et les yeux cachés par les montures épaisses. Visage, cou et oreilles dégagés
- ◇ 1 justificatif de domicile **original** ou impression internet de moins d'un an **au nom et prénom de chaque demandeur**
- ◇ Document avec photographie (carte vitale, carte SNCF, carte étudiant, permis de conduire, copie carte d'identité ou passeport...)
- ◇ **Mineur** : Original de la pièce d'identité du parent demandeur ayant fait la demande (internet ou cerfa).
- ◇ **Copie intégrale d'acte de naissance si besoin (voir avec nos services)**



COORDONNEES DE QUELQUES MAIRIES EQUIPEES DU DISPOSITIF DE RECUEIL :
Sur rendez-vous

Mairie de REIMS : 03.26.77.78.79
 Mairie de TINQUEUX : 03.26.08.23.45
 Mairie de GUEUX : 03.26.03.60.26
 Mairie de BETHENY : 03.26.07.12.71
 Mairie de SAINT BRICE COURCELLES : 03.26.09.07.65
 Mairie de CORMONTREUIL : 03.26.82.05.53
 Mairie de SUIPPES : 03.26.70.08.55

Le Frelon Asiatique

LE FRELON ASIATIQUE
 Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Champagne-Ardenne. Depuis, le frelon a confirmé son implantation avec une augmentation des signalements chaque année. 41 nids ont été signalés dans la Marne en 2018.
- Savoir reconnaître le frelon asiatique est important pour agir de manière adaptée.

Fiche d'identité

- Nom commun : Frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*)
- Coloration abdomen : Noire avec une bande orangée
- Couleur des pattes : Nettement jaune



Frelon asiatique

Taille : environ 3 cm

⚠ Ne pas confondre avec le frelon européen !



Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté



Sophie De Roubert

Vous suspectez sa présence?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid
2. Contactez-nous :
 Tél : 06 17 46 18 19
 Mail : frelonasiatique51@gmail.com



Messages de la SNCF



NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE AUX PASSAGES À NIVEAU



On recense aujourd'hui environ 15 000 passages à niveau en France. Les passages à niveau, routiers ou piétons, permettent aux cyclistes et aux piétons de traverser les voies en toute sécurité. Pourtant, chaque année, on compte une centaine de collisions entraînant la mort de 42 personnes (chiffres 2017). Ces accidents sont en grande majorité la conséquence du non respect des règles.

**À 90 KM/H, IL FAUT 800 M
POUR QU'UN TRAIN S'ARRÊTE**

UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE
Sur une voie ferrée, même si un train vient de passer, un deuxième peut survenir à tout moment.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER POUR TRAVERSER EN TOUTE SÉCURITÉ

À L'APPROCHE D'UN PASSAGE À NIVEAU, **RESTEZ VIGILANT**

La distraction est l'une des principales causes d'accidents.

REGARDEZ AVANT DE TRAVERSER ET ASSUREZ-VOUS QU'AUCUN TRAIN N'ARRIVE

Ne traversez jamais avec précipitation. Utilisateurs de deux-roues ou de trottinette, mettez pied à terre.

NE VOUS ENGAGEZ PAS SI UN TRAIN APPROCHE

**NE MARCHEZ PAS LE LONG DE LA VOIE FERRÉE
ET N'EMPRUNTEZ PAS CELLE-CI COMME UN «RACCOURCI»**
Ne vous approchez pas trop près des voies, vous pourriez vous faire surprendre par l'effet de souffle.



EN GARE, SOYEZ VIGILANT EVITEZ LES COMPORTEMENTS DANGEREUX



Chaque année, des accidents mortels sont à déplorer en gare : personnes heurtées sur les voies ou happées par l'effet de souffle d'un train. Ces accidents sont majoritairement dus au non-respect des règles de sécurité.

SUR LES RAILS LE DANGER EST PLUS RAPIDE QUE VOUS POUR VOTRE SÉCURITÉ, RESPECTEZ LES CONSIGNES

RESTEZ TOUJOURS ÉLOIGNÉ DE LA BORDURE DU QUAI

Respectez toujours une distance de sécurité sur le quai. Parents, tenez vos jeunes enfants par la main.

ARRÊTEZ-VOUS AVANT DE TRAVERSER

Traverser une voie n'est jamais anodin, restez vigilant et ne traversez jamais le passage aménagé avec précipitation.

UTILISEZ TOUJOURS LES PASSAGES AMÉNAGÉS POUR REJOINDRE VOTRE QUAI OU LA SORTIE DE LA GARE

Ne traversez jamais une voie en dehors des passages aménagés.

NE TRAVERSEZ PAS SI LES SIGNAUX PIÉTONS SONT ALLUMÉS AU ROUGE

Le pictogramme allumé signifie qu'un train approche du passage aménagé. Il est alors interdit de traverser la voie.

REGARDEZ TOUJOURS À DROITE ET À GAUCHE AVANT DE TRAVERSER

Un train peut arriver en sens inverse sur l'autre voie.

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, **le 25 novembre 2020**, les acteurs locaux tiennent à rappeler la nécessité et l'urgence de combattre ces violences.

Ces violences sont multiples et en tout lieu : au sein du couple, au travail, dans la rue, sexistes, sexuelles, psychologiques, physiques, financières Elles demeurent un fléau pour notre société.

En 2019, 146 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. En moyenne, **un décès est enregistré tous les deux jours**. En hausse par rapport à 2018, ces actes sont, chaque année, trop nombreux. Ils conduisent les pouvoirs publics et les forces de l'ordre à se mobiliser sans relâche, au quotidien, pour prévenir ces violences et favoriser une meilleure prise en charge des victimes.

Les numéros d'urgence

17 : police / gendarmerie.

112 : services d'urgence, valable dans l'Union européenne.

15 : service d'aide médicale urgente (SAMU).

18 : pompiers.

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18).

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

Le numéro d'écoute, d'information et d'orientation

3919

Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national pour :

- les femmes victimes de violences
- leur entourage
- les professionnels concernés

Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DOM.

Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence.

Les associations locales

Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Marne

accompagne les femmes victimes de violences sur l'ensemble du département

Tél : 03 26 65 05 00
06 69 22 72 70

contact@cidff51.fr

Le Mars France Victimes 51

accueille toute personne se trouvant confrontée à la justice de façon occasionnelle ou récurrente.

Tél : 03 26 89 59 30

contact@lemars.fr



COMMUNE DE SEPT-SAULX

6 Place Pierre Lefèvre
51400 SEPT-SAULX

Téléphone : 03.26.03.90.93
Courrier : mairie.septsaulx@wanadoo.fr
Site internet : www.sept-saulx.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Mardi de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00
Jeudi de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00
Vendredi de 9h00 à 11h00

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h45 à 17h30

GRAND REIMS

COMMUNAUTÉ URBAINE

<http://www.grandreims.fr>

ADRESSE POSTALE

GRAND REIMS
CS 80036
51722 REIMS CEDEX

POLE DE PROXIMITE

Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

BP 58
Place de la République
51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél : 03.26.49.19.06

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30)

Les comptes-rendus des Conseils Communautaires, Municipaux et d'école sont consultables sur le site internet de la mairie www.sept-saulx.fr



Depuis le 1er septembre 2020, la mairie de Sept-Saulx dispose d'une application pour vous informer et vous alerter en temps réel. Son nom est ILLIWAP.

Fin août, vous avez reçu un document vous expliquant comment télécharger cette application sur votre Smartphone ou Iphone.

N'hésitez pas à la télécharger ! Elle est respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles) et gratuite.

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)